MAIRIE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

St Hilaire de Vche, le 19 janvier 2016
Monsieur le Maire

à

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et
Évaluation Division Intégration de
l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX

N/Réf. : D.B./C.C. 16001
Objet : Demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Hilaire de Villefranche.

Monsieur Le Préfet de la Charente-Maritime,

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U. à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

L'élaboration du PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de celle-ci, conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan :

- Notice explicative de l'élaboration avec caractéristiques de l'état initial de l'environnement
- Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet de la Charente-Maritime, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Didier BASCLE

Mairie de St-Hilaire-de-Villefranche (Char.-Mar.)

Mairie – 22 avenue de St Jean D'Angély - CS 10000 - 17770 St Hilaire de Villefranche
Tél. : 05.46.95.30.05 - Fax : 05.46.95.41.00 - mairie-st-hilaire@smic17.fr